



JOURNEE D'ACTION POUR LA DEFENSE DES LIBERTES ET DROITS SYNDICAUX

Les délégués CGT de la Mairie de Saint-Avold sont victimes de discrimination syndicale depuis près de 2ans.

Leur crime...

Parce qu'ils ont osé s'afficher CGT dans leur commune, ils sont victimes de *non-reconduction de contrats, de mutation, de rétrogradation et de révocation*. Les pires bassesses ont été utilisées pour les mettre à ge-

noux ainsi que leurs familles, tant psychologiquement que financièrement.

La mairie de St Avold, une zone de non-droit ???

La liberté syndicale est un droit pour les intérêts des salariés afin de faire aboutir leurs revendications. Les discriminations à l'encontre de représentants syndicaux ont pour objectifs de faire taire l'expression du personnel et lorsqu'il s'agit d'une administration, affaiblir les services publics. La CGT est

fermement opposée à de telles méthodes.

Discriminations, non merci !

Nous vous invitons à rejoindre nos camarades et militants afin de faire barrage *aux procédés discriminatoires*

d'un maire qui pratique de l'entrave au droit syndical, parce que la démocratie est bafouée ces dernières années et que des personnes s'approprient un pouvoir abusif.

Ce qui arrive aux agents de la Mairie de St Avold n'est pas un cas exceptionnel,

mais il est impossible de laisser cette répression se banaliser.

**SOYONS NOMBREUX
ET SOLIDAIRES**
LUNDI 3 FEVRIER 2014
à 10h30
**au Parking de l'Agora de
Saint Avold.**

Un cortège se dirigera vers la Mairie.

A 13h30 Rdv est donné aux personnes devant le tribunal de Sarreguemines pour affirmer, que nul n'est censé contourner la loi, pas même Monsieur le Maire de ST-AVOLD !



L'Union Départementale de la Moselle,
La Coordination des Services Publics
L'Union Locale de Saint-Avold ont décidé de faire du

Lundi 3 février 2014,
une journée d'action et de mobilisation
pour le respect des droits syndicaux.

2 grandes initiatives sont organisées

📣 **10h30** Départ de la manifestation sur le

Parking de l'Agora

📣 **13h30** L'action se poursuivra devant le

Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines.

Le Maire de St Avold comparaitra pour discrimination syndicale.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- L'Union Locale CGT au **03.87.92.59.79** ou **06.24.53.92.53**
- Maison des Associations Rue de Dudweiler 57500 SAINT-AVOLD
- Mail : **contact@cgtulstavold.fr**

